

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

AMENDEMENT

N ° II-CF65

présenté par

M. Sempastous, M. Roseren, Mme Riotton, Mme Janvier, Mme Mirallès, M. Cormier-Bouligeon,
Mme Le Meur, M. Damaisin, Mme Boyer, M. Lioger, Mme Lasserre, M. Perrot,
Mme Vanceunebrock, M. Huppé, Mme Le Feur, Mme Daufès-Roux, Mme Dubré-Chirat,
Mme Chapelier, Mme Magnier, M. Lamirault et M. Morenas

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.